



Quel assurance habitation pour déclaration sinistre

Par **Titiane**, le **01/09/2019** à **21:20**

Bonjour, un arrêté pour reconnaissance sécheresse est parue le 9 AOUT 2019 pour la période du 1er janvier au 31 mars 2018.

J ai souscrit mon assurance habitation entant que propriétaire occupant le 14 mars 2018.

Ma maison c est fissuré du à la sécheresse et à la réhydratation depuis. Je voudrais savoir avant de faire une déclaration, si mon assurance peux la prendre en charge, et si elle ne vas pas me dire de me retourner vers l ancienne assurance qui m avec qui j ai eu des soucis, car j ai souscrit au 14 mars et que l arrêté va jusqu'au 31 mars.. merci

Par **Chaber**, le **02/09/2019** à **06:14**

bonjour

[quote]

un arrêté pour reconnaissance sécheresse est parue le 9 AOUT 2019 pour la période du 1er janvier au 31 mars 2018.

[/quote]

Il est un peu tar'd pour vous poser la question. Vous aviez 10 jours à compter de la parution de l'arrêté et nous sommes le 2 septembre

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076>

Par **Titiane**, le **02/09/2019** à **13:16**

Bonjour, Nous étions en vacances...en Italie nous sommes rentrés il y a peu, donc pas possible de savoir....donc par rapport à ma question si quelqu'un pourrait me répondre merci!!!!

Par **Chaber**, le **02/09/2019** à **13:56**

bonjour

Faites une déclaration à votre assureur en espérant que ce dernier ne retiendra pas le délai dépassé

Par **Titiane**, le **02/09/2019** à **14:50**

Oui ok, merci, mais je demandais surtout si je ne risque pas de me faire «rembarrer» assurance habitation souscrit le 14 mars 2018, et arrêté pour la période du 1er janvier au 31 mars 2018.... est ce qu' il ne vont pas me dire que je demande à l ancienne assurance, vu que j ai souscrit 15 jours avant la fin de la période sécheresse le 31 mars 2018.....merciiii.

Par **Chaber**, le **02/09/2019** à **16:04**

[quote]

si je ne risque pas de me faire «rembarrer»

[/quote]

Faites alors déclaration également à l'assureur précédent

ce qui peut vous être reproché est de ne pas avoir respecté le délai de déclaration

Par **Titiane**, le **02/09/2019** à **17:52**

Vous êtes au top.....merciiii...

Par **Titiane**, le **03/09/2019** à **17:42**

Coucou, voilà comme je m en douter mon assurance rechigne.....me dit que la période était du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018. Et que comme au 1er janvier je n avais pas encore souscrit chez eux se n était à eux de prendre le sinistre en charge, vu que j avais que 14 jours de cotisations avant la fin de la période, il ne voulais pas assumer tous les frais.....

Il faut partager avec l ancienne assurance, mais y avait pas d ancienne assurance....

Je téléphone à ma protection juridique indépendante de mon assurance, qui me dit le contraire... aller je sens que ca baba être la galère...